

# TARIFS DES PRODUITS ET SERVICES AUX ENTREPRISES, ONG ET ASSOCIATIONS (A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2024)

## I - OUVERTURE DE COMPTE

1.1 Conditions d'ouverture de compte	BOA BENIN 2024
1.1.1 Ouverture de compte (avec remise de la convention de compte)	Gratuit
1.1.1.1 Dépôt à terme sociétés, ONG et Associations	>10.000.000 FCFA
1.1.1.2 Compte d'instruments financiers (Sociétés) à décliner par type d'instrument	Gratuit
1.1.1.3 Compte courant	Gratuit
1.1.1.4 Dépôts initiaux pour les ouvertures de comptes (Sociétés, Artisans, Entreprises individuelles)	Gratuit
1.1.1.5 Autres types de comptes	RAS
1.1.1.6 Assurance décès accidentel associé au compte courant	RAS

## II - SERVICES RATTACHES AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE

1.2 Conditions de Clôture de compte	
1.2.1 Dépôts à terme sociétés, ONG et Associations	Gratuit
1.2.2 Compte d'instruments financiers (Sociétés) à décliner par type d'instrument	Gratuit
1.2.3 Compte courant (Sociétés et Entreprises individuelles)	Gratuit
1.2.4 Lettre de clôture juridique (A l'initiative du client/de la Justice)	N/A
1.2.5 Autres types de clôture de comptes	Gratuit
2.1 Gestion de comptes	
2.1.1 Conditions débitrices et frais	TBB (taux actuel 9 %) + 4 points
2.1.1.1 Meilleur taux débiteur appliqué à la clientèle	7%
2.1.1.2 Commission du plus fort découvert	
* PME - PMI - Associations & ONG	0,05% min 5.000 FCFA HT
* Grandes entreprises	0,05% min 10.000 FCFA HT
2.1.1.3 Commission de mouvement au débit sur compte courant	0,0125 % min 5000 FCFA HT
* PME - PMI - Associations & ONG	0,0125% min 5.000 FCFA HT
* Grandes entreprises	0,0125% min 10.000 FCFA HT
2.1.1.4 Commission de dépassement sur compte autorisé	100.000 FCFA HT
2.1.1.5 Commission de dépassement sur compte non autorisé	0,5% min 100.000 F CFA HT
Dépassement sur compte	+2 points + commission de PFD 0,05%
2.1.1.6 Frais de tenue de compte (tarif mensuel)	
Sociétés ( SA - SARL - EURL - GIE)	10 000 FCFA HT / mois
Associations et ONG	5 000 FCFA HT / mois
TPE / TPI	7 000 FCFA HT / mois
Pack Business	8 500 FCFA HT / mois
2.1.1.7 Arrêté de compte (Juridique)	N/A
2.1.2 Relevé d'Identité Bancaire (RIB)	5 000 F CFA HT
2.1.2.1 Relevés de compte	
2.1.2.2 Mensuel (format classique)	Gratuit pour un relevé par mois
2.1.2.3 A la demande (en dehors du mois en cours)	2 000 FCFA HT / page
à la demande de l'Administration fiscale	Gratuit
Relevé quotidien par message Swift MT 940 (tarif mensuel)	Gratuit
2.1.2.4 Autre type de relevé de comptes	
2.1.3 Attestations bancaires	
2.1.3.1 Attestation de solde	50 000 FCFA HT
2.1.3.2 Attestation de non engagement	60 000 FCFA HT
Autres types d'attestations bancaires :	
Attestation financière :	
* si caution de soumission délivrée par BOA	50 000 FCFA HT
* si caution délivrée par autre banque	75 000 FCFA HT
Attestation de virement bancaire (délivrance visa pour études)	60 000 FCFA HT
Attestation de confirmation des soldes de comptes	50 000 FCFA HT (sans frais de port)
Attestation de ressources	60 000 FCFA HT
Attestation de ligne de crédit	50 000 FCFA HT
Attestation d'engagement	60 000 FCFA HT
Attestation de compte (à usage domestique)	25 000 FCFA HT
Attestation de capacité financière	50 000 FCFA HT
Attestation de bonne relation	50 000 FCFA HT
Attestation bancaire pour VISA	60 000 FCFA HT
Attestation d'ouverture de compte	25 000 FCFA HT+TAF
Attestation de recommandation	N/A
Confirmation de solde auditeur	60 000 FCFA HT
Information à caution (envoi à la charge du débiteur cautionné)	20 000 FCFA HT
2.1.4 Frais de timbre pour versement d'espèces en compte	100 FCFA (perçus par les Impôts)
2.1.5 Frais pour procuration	N/A
2.1.6 Conditions créditrices	
2.1.6.1 Produits d'épargne	Cf. Conditions clientèle des Particuliers
2.1.6.2 Autres dépôts	Consulter l'agence
2.1.6.3 Intérêts créditeurs sur les bons de caisse et compte à terme négociables au cas par cas	DAT :
2.1.6.4 Autres types de conditions créditrices	RAS
2.2 Moyens de paiement	
2.2.1 Chèques	
2.2.1.1 Délivrance de chéquier :	
2.2.1.1.1 Chèques barrés non endossables	Gratuit
Chèques non barrés	5 000 FCFA HT le chéquier (perçus pour le compte du Trésor Public)

2.2.1.1.2 Lettres chèques	A facturer suivant coût d'impression
Droits de timbre / chèque non barré	A reverser au Trésor Public
2.2.1.1.3 Chèques de banque UEMOA	Conférer Transferts au point 9.4.2
2.2.1.1.4 Chèques de banque sur compte en devises (minimum et maximum)	N/A
2.2.1.2 Certification de chèques	0,1% min 5.000 FCFA HT max 25.000 FCFA HT
2.2.1.3 Frais pour annulation de chèque de banque/chèque certifiés	5 000 F CFA HT
2.2.1.4 Opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	5 000 FCFA HT / chèque max 5 feuillets ou 1 carnet
2.2.1.5 Renouvellement d'opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	N/A
2.2.1.6 Frais de destruction de chéquier	7. 500 FCFA HT/mois à partir du 3 <sup>ème</sup> mois
2.2.1.7 Frais de rejet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions :	
BOA/BOA : A la charge de l'émetteur et du bénéficiaire	10 000 FCFA HT
BOA/autres banques : A la charge de l'émetteur	10 000 FCFA HT
Chèque autres banques/Bénéficiaire client BOA	0,2% min 15 000 FCFA HT max 20 000 FCFA HT
Frais de dossier d'interdit bancaire	25 000 FCFA HT
2.2.1.8 Expédition de chéquier à domicile (sous pli simple)	Suivant tarification en vigueur
2.2.1.9 Expédition de chéquier à domicile (sous pli recommandé)	
Sur la place Suivant tarification en vigueur	
Afrique (sauf DHL)	30 000 FCFA HT
Hors Afrique (sauf DHL)	50 000 FCFA HT
2.2.1.10 Assurance perte et vol de moyens de paiement	Cf. 2.2.1.13 Clientèle des Particuliers
2.2.1.11 Encaissement de chèques Chèque Bénin	Gratuit
Remise effets Bénin	10 000 FCFA HT
Chèques et effets libres tirés sur la place :	Dates de valeur
* Si chèque reçu avant 16h : J+1 ;	
* Si chèque reçu après 16h : J+2	
2.2.1.12.1 Encaissement de chèques dans l'UEMOA	
Commission d'encaissement	Gratuit
Commission de paiement	Gratuit
Frais de port	Gratuit
Date de valeur	J + 3
2.2.1.12.2 Chèques et effets déplacés Zone UEMOA	
Frais d'encaissement	Gratuit
Retour impayé (imputable au correspondant)	0,20 % min 15.000 FCFA HT Max 20.000 FCFA HT
2.2.1.13 Encaissement de chèques hors UEMOA	Cf. points 9.1 à 9.3
2.2.2 Cartes bancaires	
2.2.2.1 Renouvellement/Cotisation annuelle	
2.2.2.1.1 Carte privative	
2.2.2.1.2 Carte interbancaire (nationale ou UEMOA)	
2.2.2.1.2.1 Retraits au GAB de la Banque du client	N/A
2.2.2.1.2.2 Consultation de solde aux Guichets Automatiques de Banque de la banque du client	N/A
2.2.2.1.2.3 Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banque (GAB) des confrères de la zone UEMOA	N/A
2.2.2.1.2.4 Mini relevé	
Alerte électronique	N/A
Avis d'opéré	N/A
2.2.2.1.2.5 Frais de gestion mensuels	BOA MAUVE et BOA TURQUOISE
2.2.2.1.2.6 Frais annuels	N/A
2.2.2.1.3 Les services de transfert rapide de fonds développés par d'autres institutions bancaires au sein de leur groupe	N/A
2.2.2.1.4 Cartes interbancaires internationales (avec VISA, MASTERCARD, etc.)	
VISA BLUE (Valable 3 ans)	24 000 FCFA TTC / an (en prélèvement unique)
2.2.2.1.4.1 Retrait Guichets Automatiques de banque (GAB) BOA	Gratuit
2.2.2.1.4.2 Retrait (GAB) confrères du BENIN et UEMOA	500 FCFA TTC
2.2.2.1.4.3 Retrait (GAB) hors BENIN (hors UEMOA)	3 % du montant (min 2 000 FCFA TTC)
2.2.2.1.4.4 Transfert de carte à carte	
Achat sur Terminal de Paiement Electronique (TPE) BOA	
Achat sur (TPE) international	3 % du montant + 2 000 FCFA HT
VISA ELITE (Valable 3 ans)	50.000 FCFA TTC / an (en prélèvement unique)
Retrait Guichets Automatiques de banque (GAB) BOA	Gratuit
Retrait (GAB) confrères du BENIN et UEMOA	500 FCFA TTC
Retrait (GAB) hors BENIN	3 % du montant (min 2 000 FCFA TTC)
Transfert de carte à carte	Gratuit
Achat sur Terminal de Paiement Electronique (TPE) BOA	Gratuit
Achat sur (TPE) international	3 % du montant + 2 000 FCFA TTC
VISA GOLD (Valable 3 ans)	50.000 FCFA TTC / an (en prélèvement unique)
Retrait Guichets Automatiques de banque (GAB) BOA	Gratuit
Retrait (GAB) confrères du BENIN et UEMOA	2 000 FCFA HT
Retrait (GAB) hors BENIN	2,5% du montant (min 2 500 FCFA HT)
Transfert de carte à carte	Gratuit
Achat sur Terminal de Paiement Electronique (TPE) BOA	Gratuit
Achat sur (TPE) international	1% du montant + 2 000 FCFA TTC
VISA PLATINUM (Valable 3 ans)	120.000 FCFA TTC / an (en prélèvement unique)
Retrait Guichets Automatiques de banque (GAB) BOA	Gratuit

Retrait (GAB) confrères du BENIN et UEMOA	500 FCFA TTC
Retrait (GAB) hors BENIN	2,5% du montant (min 2 000 FCFA HT)
Transfert de carte à carte	Gratuit
Achat sur Terminal de Paiement Electronique (TPE) BOA	Gratuit
Achat sur (TPE) international	2 % du montant + 3 000 FCFA TTC
2.2.2.1.5 Carte prépayée	Non commercialisé (NC)
2.2.2.1.5.1 Chargement de la carte	
2.2.2.1.5.2 Retrait (GAB) BOA BENIN	
2.2.2.1.5.3 Retrait (GAB) autres banques BENIN	
2.2.2.1.5.4 Retrait (GAB) Hors BENIN	
2.2.2.1.5.5 Transfert de carte à carte	
2.2.2.1.5.6 Achat sur TPE BENIN	
2.2.2.1.5.7 Achat Terminal de Paiement Electronique (TPE) et Internet hors pays X	
2.2.2.1.5.8 Consultation de solde sur Guichets Automatiques de banque (GAB)	
2.2.2.1.5.9 Autorisation refusée sur les Guichets Automatiques de banque (GAB) et Terminaux de Paiements Electroniques (TPE)	
2.2.2.1.5.10 Provision insuffisante sur les Guichets Automatiques de banque (GAB) et les Terminaux de Paiements Electroniques (TPE)	
2.2.2.1.5.11 Remplacement de la carte	
2.2.2.1.5.12 Relevé de compte en ligne	
2.2.2.1.5.13 Assistance clientèle par un opérateur banque X	
2.2.2.2 Délivrance de carte additionnelle (à décliner par type)	
2.2.2.3 Confection de carte en urgence	
2.2.2.4 Frais de refection de carte (sauf défautuosité)	
2.2.2.5 Réédition du code confidentiel	
2.2.2.6 Demande d'autorisation pour dépassement de plafond	
2.2.2.7 Opposition carte :	
2.2.2.7.1 Par le client : perte ou vol	
2.2.2.7.2 Par la banque : usage abusif (particulier)	
2.2.2.8 Frais de non restitution de carte en opposition/usage abusif	
2.2.2.9 Modification de contrat (carte, plafond, ...)	
2.2.2.10 Expédition à domicile : frais d'envoi minimum	
2.2.2.11 Ouverture de dossier de fraude	
2.2.2.12 Frais de gestion des cartes (à décliner par type de carte)	
2.2.2.13 Prestations Services monétiques (consultation/édition de solde)	
2.2.2.13.1 Retrait d'espèces dans les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)	
2.2.2.13.1.1 Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) de la banque du client	
2.2.2.13.1.2 Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) autres banques locales (GIM UEMOA)	
2.2.2.13.1.3 Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) dans la zone UEMOA (GIM UEMOA)	
2.2.2.13.1.4 Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) Hors zone UEMOA	
2.2.2.13.2 Services accessibles via les Guichets Automatiques de Banques / Distributeurs Automatiques de Billets	
2.2.2.13.2.1 Consultation/édition de solde dans la banque du client	
2.2.2.13.2.2 Consultation/édition de solde dans les autres banques locales et UEMOA	
2.2.2.13.2.3 Consultation/édition d'historique de solde	
2.2.2.14 Paiements :	
2.2.2.14.1 Dans la zone UEMOA	
2.2.2.14.2 Hors zone UEMOA	
2.2.3 Virements et Prélèvements	
2.2.3.1 Virements	
2.2.3.1.1 Virement interne reçu ou émis (de compte à compte dans la même banque)	Gratuit
Virement sans provision : commission de rejet	N/A
2.2.3.1.2 Virement sur place vers un tiers (STAR-UEMOA)	5 000 FCFA HT
2.2.3.1.3 Virement entre agence en faveur d'un tiers	Gratuit
2.2.3.1.4 Virement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA) Confère conditions virements émis UEMOA (Réseau et Hors réseau BOA)	
2.2.3.1.4 Virement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA) Confère conditions virements émis UEMOA (Réseau et Hors réseau BOA)	
2.2.3.1.5 Encaissement de virements nationaux, communautaires et internationaux reçus	Gratuit
Nationaux	Gratuit
Communautaires	Gratuit
Internationaux	Gratuit
<b>EURO</b>	
- Clients	
• Commissions	Franco
• Frais de Correspondant (frais à rembourser par le client)	Min 3.500 FCFA HT Max 7 000 FCFA HT
- Non Clients	
• Commissions	0,25% Min 10 000 FCFA HT
• Frais de dossier	5 000 FCFA HT
• Frais de Correspondant (frais à rembourser par le client)	Min 3.500 FCFA HT Max 7 000 FCFA HT
• Commissions CRP	1 000 FCFA HT
<b>AUTRES DEVICES</b>	
- Clients	
• Frais de Correspondant (frais à rembourser par le client)	Min 3 500 FCFA HT Max 7 000 FCFA HT
- Non Clients	
• Frais de Correspondant (frais à rembourser par le client)	Min 3 500 FCFA HT Max 7 000 FCFA HT

# TARIFS DES PRODUITS ET SERVICES AUX ENTREPRISES, ONG ET ASSOCIATIONS (A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2024)

• Commissions d'intervention	0,25 % min 10 000 FCFA HT
Frais de dossier	5 000 FCFA HT
Commissions CRP	1 000 FCFA HT
<b>APPEL DE FONDS</b>	
2.2.3.1.7 Mise en place de virement permanent local ou autre	
BOA / BOA (intra groupe)	10.000 FCFA HT + Frais SWIFT 15.000 FCFA HT
BOA vers autre banque de la place ou UEMOA	5 000 FCFA HT/opération
2.2.3.1.7.1 Ouverture de dossier	Gratuit
Virement ponctuel	5 000 FCFA HT si bénéficiaire autre banque
2.2.3.1.8 Remise de virement (support télétransmission) bénéficiaire autres banque	
Par fichier électronique	
Par fichier manuel	
0 à 10 bénéficiaires	5 000 FCFA HT
11 à 15 bénéficiaires	10 000 FCFA HT
Plus de 15 bénéficiaires	20 000 FCFA HT
2.2.3.1.9 Mise à disposition de fonds	1/1 000 min 5 000 FCFA HT max 50 000 FCFA HT. Réception à la charge du bénéficiaire. Emission à la charge du donneur d'ordre
2.2.3.2 Prélèvements	
2.2.3.2.1 Mise en place de l'autorisation de prélèvement	
2.2.3.2.1.1 Ouverture de dossier	Gratuit
2.2.3.2.1.2 Exécution de l'opération :	
Vers un compte interne (BOA/BOA)	Gratuit
Vers un compte interne autre banque de la place ou UEMOA :	
par SICA pour montant < 50 millions FCFA	
et par RTGS pour montant > 50 millions FCFA	
	5 000 FCFA HT / opération
Télépaiement des Impôts / GUCE et divers	
2.2.3.2.2 Frais d'opposition sur avis de prélèvement	N/A
2.2.3.2.3 Emission de prélèvement par une entreprise	5 000 FCFA HT
2.2.3.2.4 Paiement d'un prélèvement	2 500 FCFA HT / opération
2.2.3.2.5 Remise d'avis de prélèvement (support télétransmission)	N/A
2.2.3.2.6 Frais de prélèvement impayé (sans provision)	N/A
2.2.3.2.7 Rejet de prélèvement à l'initiative du client	N/A
2.2.3.3 Effets de commerce	
2.2.3.3.1 Frais sur escompte d'effets	
Commission de tirage	0,5% HT
Frais de dossier	20 000 FCFA HT
Commission de bordereau	0,30 % / an + TAF min 50 000 FCFA HT
Agios	13 % + TAF
Prorogation d'échéance	Taux initial + 2 %/an + TAF
Commission d'impayé	0,2 % / mois ind min 20 000 FCFA HT + TAF
2.2.3.3.2 Frais d'encaissement sur effets	10.000 FCFA HT
2.2.3.3.3 Commission de bordereau	0,30% min 50.000 FCFA HT
2.2.3.3.4 Port de lettre	Zone UEMOA : 30 000 FCFA HT ; Reste du monde : 50.000 FCFA HT
2.2.3.3.5 Frais de protêt	30.000 FCFA HT
2.2.3.3.6 Frais de prorogation d'échéance	+2 points
2.2.3.3.7 Autres effets de commerce	N/A
<b>III - SERVICES BANCAIRES</b>	
3.1 Dates de valeurs appliquées	
3.1.1 Virements reçus	J+1
3.1.2 Remise de chèque	
BOA (dans la même banque)	J+1
Autres banques	J+3
3.1.3 Remise d'effets à l'escompte	
3.1.4 Virements émis, domiciliation d'effets, paiement de chèques	J-1
3.1.5 Versements et retraits d'espèces	
Versements	J
Retraits	J
3.1.6 Livrets d'épargne	N/A
3.2 Frais liés aux services bancaires	
3.2.1 Dépôt d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet (hors acquittement de frais de timbre fiscal)	
	Gratuit
3.2.2 Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet, à l'exception des opérations par chèques de guichet	
	Gratuit
3.2.3 Emission chèque de banque en FCFA	
* Zone UEMOA:	Voir 9.4.1
* Zone Hors UEMOA:	Voir 9.4.2
3.2.4 Emission chèque de banque en autres devises	
	Voir 9.4.2
3.2.5 Demande d'opposition	
	5.000 FCFA HT/feuille max 25.000 FCFA pour le carnet
3.2.6 Incident sur compte (ATD, Saisie-arrêt)	
	30.000 FCFA HT
Main levée sur saisies / ATD	
	20.000 FCFA HT
3.2.7 Protêt	
	30.000 FCFA HT
3.2.8 Frais de circularisation	
	60.000 FCFA HT
3.2.9 Changement de signature	
	Gratuit
3.2.10 Modification d'intitulé de compte	
	Gratuit
3.2.11 Changement d'adresse	
	Gratuit
3.2.12 Changement de garde de titre	
	Gratuit
3.2.13 Frais de nantissement	

* Nantissement sous seing privé	100 000 FCFA HT
* Nantissement notarié	100.000 FCFAHT
3.2.14 Frais de saisie attribution (ATD)	30 000 FCFA + TAF
3.2.15 Frais de reclassement	N/A
3.2.16 Autres types de services bancaires	
Commission de modification de garantie (non formalisée)	60.000 FCFA HT
Commission de dérogation de mise en place de crédit	100.000 FCFA HT
Commission de renonciation au crédit	1% Flat
Commission d'urgence	0,5 % à 1 % Flat du montant

## IV - SERVICE BANQUE A DISTANCE

4.1 Avis de débit et de crédit par voie électronique	
4.2 Banque en ligne	
	Gratuit
4.3 Virement électronique vers un autre établissement bancaire	
Banques locales	5 000 FCFA HT
Banques UEMOA	5 000 FCFA HT
4.4 Services SMS	
	Gratuit
4.5 Accès au service de consultation et de gestion de compte sur Internet et internet mobile Entreprises	
	Gratuit
TPE	2 000 FCFA HT
4.6 Téléchargement de fichiers WEB (demande de relevés de compte en ligne)	
	Gratuit
4.7 Autres types de services banque à distance	
	N/A

## V - GESTION DES INCIDENTS DE PAIEMENT

5.1 Frais de déclaration d'opposition à la Banque Centrale	
5.2 Frais de mainlevée d'opposition Banque Centrale	N/A
5.3 Lettre de relance pour compte débiteur (pli simple)	Frais d'expédition
5.4 Lettre de relance pour compte débiteur (pli recommandé)	Frais d'expédition
5.5 Lettre de déclaration à la CIP	N/A
5.6 Frais de rejet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions	
	Cf 2.2.17
5.7 Forfait chèque impayé < à Montant X FCFA (montant à préciser)	
	Cf 2.2.18
5.8 Autres types de frais de gestion des incidents de paiement	
	N/A

## VI - OPERATIONS SUR TITRES

6.1 Frais de tenue et de gestion (prélèvement annuel)	
6.2 Achat et vente de valeurs mobilières (actions et obligations)	
	1,4 % du montant de la transaction
Droits de garde	
	[0-10M FCFA] = 0,2 % ; >10MFCFA = 0,18 %
6.3 Relevé mensuel	
	Gratuit
6.4 Relevé de titres à la demande	
	Gratuit
6.5 Autres types d'opérations sur titres	

## VII - OPERATIONS DE CHANGE

7.1 Achat et vente de billets de banque (commission manipulation achat et vente)	
7.2 Achat et vente de chèques de voyage en Euro (commission à prévoir)	
	RAS
7.3 Achat et vente de chèques de voyage en autres devises cotées (commissions à prévoir)	
	RAS
7.4 Autres types d'opération de change	
Achat et vente de devises :	
	EURO
Achat	Franco
Vente à un client	2%+TAF min 5 000 F CFA HT
Vente à un non client	3%+TAF min 5 000 F CFA HT

## USD

Achat	Franco
Vente à un client	2%+TAF min 5 000 F CFA HT
Vente à un non client	3%+TAF min 5 000 F CFA HT
Autres	
Achat	cours du jour
Vente à un client	Vente client : 2% + TAF min 5 000 FCFA HT
Vente à un non client	3% + TAF min 5 000 FCFA HT

## VIII - OPERATIONS DE CREDIT

LE TAUX EFFECTIF GLOBAL (TEG) SET CALCULE SUIVANT LA FORMULE CI-APRES EN INTEGRANT LA SOMME DES COMMISSIONS ET FRAIS:

$$\sum_{k=1}^{k=m} \frac{A_k}{(1+i)^{tk}} = \sum_{p=1}^{p=n} \frac{A_p}{(1+i)^{tp}}$$

8.1 Crédit de trésorerie (taux d'intérêt à déterminer par rapport au TBB[2]+Marge)	
8.1.1 Découvert en compte convenu ou non formalisé (MTD+Marge)	
	TBB (9 %) + 4 points + TAF
Commission par découvert accordé : commission de traitement	
	1 % HT
8.1.2 Découvert en compte convenu et formalisé (MTD+Marge)	
	TBB (9 %) + 4 points + TAF
8.1.3 Crédits à court terme (MTD+Marge)	
	13 % / an + TAF
Frais de dossier	1% min 150 000 FCFA HT max 5 000 000 FCFA HT
Commission de traitement	1,00%
Remboursement anticipé avec recharge	1%
Remboursement anticipé sans recharge	4%
Retard de paiement	2 % HT/échéance impayée
Commission de non utilisation de ligne de crédit d'investissement	
	0% pendant 3 mois puis 0,2% / trimestre

8.1.4 Autres crédits à court terme (MTD+Marge)	
	TBB + 4 points
Commission du plus fort découvert	
* PME, PMI, Associations & ONG	0,05% min 5 000 FCFA HT
* Grandes entreprises	0,05% min 10 000 FCFA HT
Commission d'impayé	
	2 % / mois
8.1.5 Autres crédits à moyen et long termes (MTD+Marge)	
	13 % + TAF
Frais de dossier pour les montants < 5 000 000 FCFA	
	1 % min 150 000 FCFA HT max 5.000.000 FCFAHT
Commission de traitement pour les montants > 5 000 000 FCFA	
	1% min
Commission d'engagement	
	1 % du montant
Commission de restructuration	
	1%
Remboursement anticipé avec recharge	
	1%
Remboursement anticipé sans recharge	
	4%
Retard de paiement	
	+2 points
8.1.6 Crédit-bail	
	Contacteur l'agence
8.1.6.1 Mobilier	
	Contacteur l'agence
8.1.6.2 Immobilier	
	Négociable en fonction du montant et du projet
Crédit-bail à court terme (MTD + Marge)	
	13 %/an + TVA
Frais de dossier	1% min 150 000 FCFA HT ; max 10 000 000 FCFA
Commission de traitement	
	1,00%
Remboursement anticipé	
	2 % du montant à rembourser + TVA
Retard de paiement	
	2% / loyer impayé TTC
Crédit-bail à moyen et long terme (MTD + Marge)	
	13 % + TVA
Frais de dossier	1 % min 150 000 FCFA HT ; max 5 000 000 FCFA HT
Commission de traitement	
	0,75%
Remboursement anticipé	
	2% du montant à rembourser + TVA
Retard de paiement	
	2% / loyer impayé TTC
8.1.7 Financement en devises	
	N/A
8.1.8 Crédit de mobilisation de créances nées sur l'étranger	
	Négociable
8.1.9 Autres financements en devises	
	RAS
8.1.10 Escompte d'effets de commerce (par type d'effet)	
Avalisé	
	Négociable
Non avalisé	
	TBB + 4 points + TAF
Frais de dossier	
	20 000 FCFA HT
Commission de bordereau	
	0,30 % / an + TAF min 50 000 FCFA HT
Prorogation d'échéance	
	Taux initial + 2 %/an + TAF
Commission d'impayé	
	+2 points
8.1.11 Facilités de caisse et avances (types à définir)	
* Avances DAT	
< à 80% du DAT	Taux DAT + 2 points
80% < DAT < à 100%	Taux DAT + 4 points + TAF
Comm de bordereaux	
	0,3% / *an + TAF Min 30 000 FCFA HT
* Avances sur marchés nantis	
	TBB + 4 points + Com de bordereau 0,3% min 30.000 FCFA
* Avances sur décomptes certifiés	
	TBB + 4 + Com de bordereau 0,30 %
Dépassement sur découvert autorisé	
	Taux de déc. + 2 points + Com PFD 0,025 %
Débit par dépassement ponctuel	
	50 000 FCFA HT
* Crédits divers	
Taux	Fonction du montant, de la nature du financement et de la durée du prêt.
Remboursement par anticipation	
	4 % du montant restant dû
Attestation d'engagement	
	60 000 FCFA HT
Attestation de non engagement	
	60 000 FCFA HT
Commission de rachat	
	N/A
Commission d'impression du tableau d'amortissement pour crédit en cours	
	30 000 FCFA HT Flat
Restructuration :	
	1 % HT
* Prêt consorsial	
Traitement des dossiers au cas par cas.	
Com de participation :	
	0,5% montant du prêt
Com d'arrangement	
	Com de banque agent : 0,5% du prêt
8.1.12 Prêt de consolidation de découvert	
	Négociable en fonction du montant et du projet
8.1.13 Autres types de crédits de trésorerie	
	Négociable en fonction du montant et du projet
8.2 Crédits par signature	
8.2.1 Caution sur marchés	
	Cf 8.2.2
8.2.2 Cautions fiscales et douanières	
	1 % / Trim ind + TAF min 75 000 FCFA HT
Commission sur promesse de caution	
	1 % / Trim ind + TAF min 75 000 FCFA HT
Commission d'engagement	
	1 % / Trim ind + TAF min 75 000 FCFA HT
Commission sur caution de soumission	
	1 % / Trim ind + TAF min 75 000 FCFA HT
Amendement / Annulation	
	75 000 FCFA HT
Garanties notifiées	
	100 000 FCFA +TAF
Frais de dossier	
	75 000 FCFA HT + TAF
8.2.3 Aval de traites	
Autres garanties	
	1 % / trim ind min 75 000 FCFA HT

# TARIFS DES PRODUITS ET SERVICES AUX ENTREPRISES, ONG ET ASSOCIATIONS (A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2024)

Frais d'annulation	75 000 FCFA HT
Frais d'amendement	75 000 FCFA HT
Garanties notifiées	100 000 FCFA HT+TAF
Frais de dossier	75 000 FCFA HT + TAF
<b>8.3 Opérations connexes aux opérations de crédits</b>	
8.3.1 Main levée hypothèque partielle ou totale (hors frais notariés et d'enregistrement)	100 000 FCFA HT + TAF
Nantissement de marché ou délégation de créance	50 000 FCFA HT + TAF
Caution d'ordre pour banque étrangère	Négociable
Recueil de garanties personnelles	50 000 FCFA HT
Recueil de garanties réelles	100 000 FCFA HT + TAF
8.3.2 Avenant sur contrat prêt	60 000 FCFA HT
8.3.3 Modification simple (date d'échéance, n° de compte ou périodicité)	N/A
8.3.4 Modification des taux avec réédition du tableau d'amortissement	N/A
8.3.5 Autres modifications nécessitant une rédaction d'acte	1% Négociable du montant du crédit
8.3.6 Demande de décompte	N/A
8.3.7 Demande d'édition de tableau d'amortissement	10 000 FCFA HT
8.3.8 Frais d'échéance impayée Selon périodicité	Selon périodicité
8.3.9 Commission d'engagement	1 % / trimestre Indivisible + TAF min 75 000 FCFA HT
8.3.10 Frais d'études des dossiers de prêt	75 000 FCA HT + TAF
8.3.9.1 Frais et commissions d'escompte	Cf. 8.1.10
Frais de dossier	20 000 FCFA HT
Commission de bordereau	0,30 % l'an + TAF min 50 000 FCFA HT
Agios	13 % + TAF ;
Prorogation d'échéance	taux initial + 2% l'an + TAF
Commission de prorogation de ligne (le prélèvement est effectif si le report de la validité d'une autorisation, est du fait du client)	1 % min 50 000 FCFA HT
Commission d'impayé	0,2 % min 20 000 FCFA HT + TAF
8.3.9.2 Cautions et avals	Cf. 8.2
Commission de tirage	0,5% HT
<b>IX - OPERATIONS AVEC L'ETRANGER</b>	
<b>9.1 Encaissement chèque et effet en devises</b>	
<b>9.1.1 Euro</b>	
9.1.1.1 Commission prorogation – commission rapatriement	N/A
9.1.1.2 Commission d'encaissement	0,35 % min 25.000 FCFA HT
Commission de transfert	0,50% min 30 000 FCFA HT
9.1.1.3 Frais d'envoi	0,10 % min 8.000 max 15 000 FCFA
9.1.1.4 Commission pour retour d'effet impayé	0,30% min 15.000 FCFA HT + frais correspondant
9.1.1.5 Commission pour retour de chèque impayé	0,30% min 15.000 FCFA HT + frais correspondant
9.1.1.6 Avis de sort/SWIFT	N/A
9.1.2 Autres devises	La banque n'accepte ni les chèques ni les effets des non clients
9.1.2.1 Commission de transfert	0,60 % min 30 000 FCFA HT
9.1.2.2 Commission d'encaissement	0,35 % min 25 000 FCFA HT
9.1.2.3 Frais d'envoi	0,10 % min 10.000 max 15 000 FCFA
9.1.2.4 Avis de sort/SWIFT	N/A
9.1.2.5 Commission pour retour de chèque impayé	0,30% min 15.000 FCFA HT + frais correspondant
9.2 Emission de chèques et effets en devises	Voir 9.4.2
<b>9.2.1 Euro</b>	
9.2.1.1 Frais de dossier	5.000 FCFA HT
9.2.1.2 Commission de transfert	0,5 % min 30 000 FCFA HT
9.2.1.3 Taxe (Commission BCEAO)	0,60%
9.2.1.4 Frais swift	15.000 FCFA HT
9.2.1.5 Frais liés à l'autorisation de change	N/A
<b>9.2.2 Autres devises</b>	
9.2.2.1 Frais de dossier	5.000 FCFA HT
Commission de transfert	0,5 % min 30 000 FCFA HT
9.2.2.2 Taxe (TTHU)	RAS
9.2.2.3 Frais liés à l'autorisation de change	RAS
9.2.2.4 Frais swift	15.000 FCFA HT
9.2.2.5 Autres types d'opérations avec l'étranger	N/A
<b>9.3 Encaissement chèques et effets libres reçus de l'étranger ou de la zone UEMOA</b>	
9.3.1 Chèques reçus par la compensation régionale	Gratuit
Reçus de la zone UEMOA	Gratuit
Retour impayé (imputable au correspondant)	0,2 % min 75 000 FCFA HT max 100 000 FCFA HT
Frais de dossier	7 000 FCFA HT
<b>9.3.2 Reçus de l'étranger (Hors UEMOA)</b>	
Frais d'encaissement	«Domiciliés : 0,20 % min 15 000 FCFA HT ; Non domiciliés : 0,35 % min 15 000 FCFA HT»
9.3.3 Frais de manipulation	N/A
9.3.4 Frais de Swift	15 000 FCFA HT
9.3.5 Frais de port de lettre	N/A
9.3.6 Frais sur chèque en souffrance	N/A
9.3.7 Frais fixe d'impayés (variable et imputable au correspondant)	0,2% min 75 000 FCFA HT max 100 000 FCFA HT
TTHU	0,60%

Commission domiciliation import	25 000 FCFA HT
Frais de dossier	7 000 FCFA HT
<b>9.4 Transferts (par SWIFT ou par chèque)</b>	
<b>9.4.1 Transferts zone UEMOA</b>	
9.4.1 Transferts zone UEMOA	15.000 FCFA
<b>9.4.2 Transferts hors zone UEMOA (par SWIFT ou par chèque)</b>	
Frais de domiciliation	Si virements liés au règlement d'une importation de montant 10 000 000 FCFA + une commission de domiciliation 25.000 FCFA HT
<b>EURO</b>	
<b>- Clients</b>	
• Commissions de transfert	0,5% min 30.000 FCFA HT
• TTHU	0,60%
• Swift (émission)	15 000 FCFA HT
• Frais de Correspondant	Variable selon correspondant
• Frais de modification de transfert	15.000 FCFA HT
• Frais swift sur modification	5 000 FCFA HT
• Frais de dossier	5.000 FCFA HT
<b>- Non Clients</b>	
• Commissions de transfert	0,6% min 20.000 FCFA HT
• TTHU	0,60%
• Swift	15 500 FCFA HT
• Frais de dossier	10.000 FCFA HT
• Frais de Correspondant	Variable selon Correspondant
<b>AUTRES DEVICES</b>	
<b>- Clients</b>	
• Commissions de transfert	0,60% min 30 000 FCFA HT
• TTHU	0,60%
• Swift	15.000 FCFA HT
• Frais de modification de transfert	15.000 FCFA HT
• Frais swift sur modification	5 000 FCFA HT
• Frais de dossier	5.000 FCFA HT
• Frais de Correspondant	Variable selon Correspondant
<b>9.4.3 Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT avec change en autres devises)</b>	
<b>9.4.4 Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT sans change)</b>	
<b>9.4.5 Autres types de transferts</b>	
TRADE EXPRESS	
≥1 000 000 ≤5 000 000	3 000 FCFA HT / 5 000 FCFA HT
5 000 001 à 150 000000	10 000 FCFA HT
150 000 000 à 500 000 000	20 000 FCFA HT
Western Union - Money Gram - BOA EXPRESS - WALLET Cf. grilles tarifaires pages 21 et suivantes	
<b>9.5 Opérations documentaires</b>	
<b>9.5.1 Remise documentaire import</b>	
REMDOC domiciliées à nos caisses	
Frais de dossier	25 000 FCFA HT
Commission de Domiciliation	25 000 FCFA HT
Commission de manipulation	N/A
Commission de modification	N/A
Commission d'encaissement	0,35% min 25 000 FCFA HT
Commission de transfert	0,50% min 30 000 FCFA HT
Commission d'Acceptation	20 000 FCFA HT
Commission de Prorogation	N/A
Commission de change tiré (Remise en devises)	0,30% min 25 000 FCFA HT
Swift simple	15.000 FCFA HT
Taxe Transfert Hors UEMOA	0,60%
REMDOC domiciliées Autre banque	
Frais de dossier	25 000 FCFA HT
Commission d'intervention	30 000 FCFA HT
Commission de transfert	N/A
Commission d'encaissement	N/A
Swift	N/A
Taxe Trsf Hors UEMOA	N/A
Remdoc en souffrance (Com d'attente)	N/A
Frais de Renvoi dossier au Cédant	50 000 FCFA HT
<b>9.5.2 Remise documentaire export</b>	
Frais de dossier	25 000 FCFA HT
Commission de Domiciliation	25 000 FCFA HT
Commission d'Encaissement	0,25% min 30 000 FCFA HT
Commission de Change-tiré (*)	0,30% min 25 000 FCFA HT pour les remises en devises uniquement
Swift	15.000 FCFA HT
Frais de port	DHL : 50 000 FCFA HT
<b>9.5.3 Crédit documentaire import</b>	
<b>9.5.4 Ouverture de credoc</b>	
Ouverture de credoc notifié	
Frais de dossier	Avec ligne : 30 000 FCFA HT / Sans ligne : 75 000 FCFA HT
Commission d'ouvert.	0,40%/trim. anniversaire ind min 25 000 FCFA HT
- Swift ouverture	18 000 FCFA HT
Com Lettre de garantie pour absence de documents de transport	0,1% min 50 000 FCFA HT
Com de domiciliation	25 000 FCFA HT
<b>9.5.5 Utilisation du credoc</b>	

Commission d'utilisation	N/A
Commission de paiement	0,40% minimum 50 000 FCFA HT
Commission d'acceptation	0,25 % / mois indivisible, min 25 000 FCFA HT
Commission change tiré	0,30 % min 25 000 FCFA HT uniquement pour crédoc en devises
Swift simple	15.000 FCFA HT
<b>9.5.6 Modification du credoc</b>	
- Commission de modification simple	25 000 FCFA si frais à la charge ordonnateur et 75 000 FCFA si frais à la charge du bénéficiaire
- Commission de modification de Montant	0,40% / Trim indiv. Min 25 000 FCFA HT + Swift simple 15 000 FCFA HT
- Commission de modification de Validité	0,40% / trim indiv. min 25 000 FCFA HT + Swift simple 15 000 FCFA HT
- Commission d'annulation	0,1% Min 30 000 FCFA HT
<b>9.5.7 Crédit documentaire export</b>	
Bénéficiaire client de la banque	
- Frais de dossier	25 000 FCFA HT
Com Notification	0,2 % min 25 000 FCFA HT
Com Confirmation	0,40% / Trim. Indiv Min 25.000 FCFA HT
Com de transférabilité	0,15 % Min : 25.000 FCFA HT
Frais de port /DHL	Afrique : 30 000 FCFA HT Hors AFRIQUE : 50 000 FCFA HT
Com de paiement	0,25 % min. 25 000 FCFA HT
Com d'acceptation	0,25% / mois min indivisible 25 000 FCFA HT
Com modification simple	25.000 FCFA HT
Com modification Montant	0,40% min 25 000 FCFA HT si crédoc confirmé
Com modification Validité	0,40% /trim indivis Min 25 000 FCFA HT si crédoc confirmé
Comm de modification simple	25.000 FCFA HT
Bénéficiaire client Autre banque	
- Com d'intervention	30 000 FCFA HT
Frais de dossier	25 000 FCFA HT
Frais de port	50 000 FCFA HT
<b>9.5.8 Domiciliation recettes d'exportation</b>	
Com de domiciliation (si montant sup. à 10 millions)	25 000 FCFA HT
9.5.9 Lettre de crédit	Cf. point 9.5.4
Tierce détention : frais de dossier	100 000 FCFA HT
<b>X - AUTRES SERVICES (DIVERS)</b>	
<b>10.1 Frais de recherche de documents (en unité)</b>	
10.1.1 0 à 30 jours	10.000 FCFA HT
10.1.2	30 à 60 jours
10.1.3. 60 à 90 jours	
10.1.4. Plus d'un an	>1 an : 20.000 FCFA HT
10.1.5. Supplément par photocopie	RAS
10.2 Boîte à lettres	
10.3 Location de coffre-fort	RAS
10.4 Frais de reproduction de clé	RAS
10.5 Demande de renseignements sur client	N/A
10.6 Demande de renseignements commerciaux (par télécopies et avec accord du client)	N/A
10.7 Demande de renseignements financiers	60 000 F CFA HT
10.8 Demande de renseignements comptables (Commissaires aux comptes)	60 000 FCFA HT
10.9 Abonnement mensuel au site internet	Gratuit
10.10 Information annuelle des cautions	20 000 FCFA HT
<b>10.11 Successions</b>	
10.11.1 Frais d'ouverture de dossier de succession	10 000 FCFA HT
10.11.2 Frais de dossier de succession (au règlement selon l'actif)	X<1 000 000 FCFA = 50 000 FCFA HT + TAF X> 1 000 000 < 10.000.000 FCFA = 100 000 FCFA HT+ TAF. >10.000.000 FCFA = 1% du montant max 500.000 FCFA HT
10.11.3 Frais annuels de tenue de compte	Gratuit
10.12 Frais annuels sur compte inactif (créances arriérées)	N/A
Commission sur dation en paiement	100.000 FCFA HT
10.13 Frais relatif saisie-arrêt/avis à tiers détenteur ou opposition administrative	30 000 FCFA HT
Mainlevée sur saisie-arrêt/avis à tiers détenteur ou opposition administrative	20 000 FCFA HT
10.13.1 Lettre d'avertissement	N/A
10.13.2 Lettre d'injonction	5 000 FCFA HT ; Récidive : 25 000 FCFA HT
10.14 Attestation d'avoirs	
10.15 Reconstitution d'extrait de compte	Suivant tarification des relevés de comptes
<b>10.16 Autres types de services</b>	
10.17 Frais de recherche comptes dormants créditeurs	10 000 F CFA HT
Frais de retour NPAI (N'habite pas à l'adresse indiquée)	500 FCFA HT
Commission de change sur tenue de comptes en devises	0,20%
[1] Meilleur taux débiteur appliqué à la clientèle	7%
[2] Meilleur taux débiteur appliqué à la clientèle	